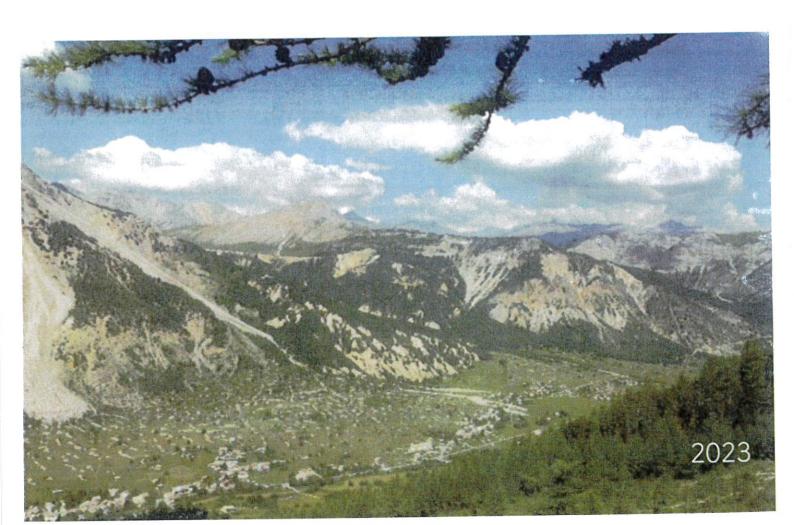








Etude des incidences Natura 2000



#### Suivi documentaire

Version du 2023-08-11

PA00509323H0001 29 SEP. 2023

#### Coordination et rédaction :

MARION MOING OFFICE NATIONAL DES FORETS	Chargée d'études Environnement – Bureau d'études Provence Alpes - Agence études Midi Méditerranée
	<b>2</b> 06 17 57 88 03
	☐ marion.moing@onf.fr

#### En collaboration avec:

LAURE POURTIER OFFICE NATIONAL DES FORETS	Chargée d'etudes naturaliste – Bureau d'études Provence Alpes - Agence études Midi Méditerranée
THIBAULT LE-PEN OFFICE NATIONAL DES FORETS	Chargé d'études Environnement – Bureau d'études Provence Alpes - Agence études Midi Méditerranée

#### Relecture et approbation

SIMON IPOUTCHA	Responsable des bureaux d'études Provence Alpes - Agence études Midi Méditerranée
OFFICE NATIONAL DES FORETS	<b>2</b> 06.08.93.24.83
	≅ simon.ipoutcha@onf.fr

#### PA00509323H0001

2 9 SEP. 2023



#### Table des Matières

1. Contexte et preambole	
II. Présentation du projet	
II.1. Description du projet	
II.2. Localisation du projet	5
II.3. Photographies du site	7
III. Statuts du site et zone d'influence du projet	8
III.1. Les différents statuts du site	8
III.2. Zone spéciale de Conservation FR9301499 « Clarée »	8
III.3. ZNIEFF de type I – Bas du versant adret entre Névache et le Pont de Fanager	10
III.4. ZNIEFF de type II – Massif des Cerces – Mont Thabor – Vallées Etroite et de la Cl	arée 10
III.5. Site classé – Vallée de la Clarée et Vallée Etroite	
III.6. Situation du projet au regard des zonages environnementaux	
IV. Méthodologie	
IV.1. Données bibliographiques	16
IV.2. Emprise prospectée	16
IV.3. Objets de l'étude et prospections naturalistes	16
IV.4. Calendrier d'intervention	
IV.5. Définition des enjeux de conservation	17
IV.6. Analyse des effets possibles du projet	17
IV.7. Limite de l'étude	18
V. Etat initial du patrimoine sur le site d'étude	18
V.1. Habitats naturels	18
V.2. Flore à enjeu et espèces exotiques envahissantes	23
V.3. Faune	23
V.3.1. Insectes	23
V.3.2. Reptiles et amphibiens	
V.3.3. Mammifères	24
V.3.3.1. Chiroptères	24
V.3.3.2. Autres mammifères	
V.3.4. Oiseaux	25
V.4. Corridors écologiques	

	2 9 SEP. 2023
VI. Incidences potentielles du projet sur les espèces et habitats	28
VII. Synthèse : atteintes potentielles du projet sur les habitats naturels, la	
IX. Mesures environnementales proposées	34
IX.1. La doctrine « ERC »	34
IX.2. Mesures environnementales proposées	34
IX.2.1. Mesures de réduction	35
IX.2.2. Mesures d'accompagnement	38
IX.3. Synthèse des mesures environnementales proposées et incidence	es résiduelles 38
X. Conclusion	39
XI. Bibliographie	39



#### Table des Illustrations

Figure 1 Localisation du projet
Figure 2 Vue depuis le sommet du merlon provisoire sur la zone 1, vers l'aval
Figure 3 Vue du chenal depuis le haut de la rive, sur la zone 1, prise depuis l'aval
Figure 4 Vue de la zone 2, prise depuis l'aval
Figure 5 Zone forestière potentiellement empruntée par la pelle araignée pour accéder à la zone 2
Figure 6 Secteur de prairie empruntée par la pelle araignée pour accéder à la zone 2
Figure 7 Vue de la zone d'accès aux travaux (zone 1)
Figure 8 Localisation des sites Natura 2000Figure 9 Localisation des ZNIEFFFigure 10 Localisation du Parc national et de la réserve de biosphèreFigure 11 Localisation des sites classés
Figure 12 Vues de l'habitat 6210 concerné par les travaux
Figure 13 Eboulis présents dans le fond de la ravine, à l'aval
Figure 14 Eboulis de la zone amont de la ravine
Figure 15 Boisement potentiellement traversé par la pelle araignée
Figure 16 Bouquet de Tremble en bordure du boisement
Figure 17 Localisation des habitats d'intérêt communautaire
Figure 18 Carte des espèces d'intérêt communautaire observées autour du site
Figure 19 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique, zone d'étude
Tableau 1 Incidences potentielles sur les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 et la zone d'étude (DOCOB - TOME 1)
Tableau 2 Incidences potentielles sur les espèces faunistiques d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat - Faune - Flore
Tableau 3 Incidences potentielles liées aux espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux
Tableau 4 Incidences potentielles sur les autres espèces protégées et/ou patrimoniale présentes sur site

PA00509323H0001

2 9 SEP. 2023

Speak at \$50000000000000

#### PAOU5U83Z3nuuu3

#### I. CONTEXTE ET PREAMBULE

2 9 SEP. 2023

Le Bureau d'Etudes Provence-Alpes de l'Office National des Forêts a été contacté par la commune de Névache afin de réaliser l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 portant sur le projet d'aménagements contre les crues du Ravin de la Ruine.

La réglementation liée au réseau européen Natura 2000 est mise en place en application aux Directives européennes « Habitats » (DH) et « Oiseaux » (DO). Ce réseau d'espaces naturels conciliant biodiversité et activités humaines est constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciales (ZPS). La désignation de chaque site Natura 2000 est définie par un périmètre spécifique et motivé par la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires (consultable dans le Formulaire Standard des Données). Un DOCument d'OBjectif (DOCOB) précise l'état des lieux écologique du site, l'état de conservation des habitats et des espèces ainsi que les mesures de conservation et de gestion à mettre en œuvre.

L'évaluation des incidences a pour but ici de vérifier la compatibilité de ce projet avec les objectifs de conservation du site Natura 2000 FR9301499 « Clarée ».

A ces fins, le bureau d'études Provence-Alpes de l'ONF, en lien avec le maître d'ouvrage, fournira les éléments suivants :

- Une cartographie du projet,
- Une cartographie simplifiée des enjeux floristiques et faunistiques présents,
- Une analyse sommaire de l'influence du projet sur les espèces et habitats cités dans le site Natura 2000,
- Les incidences du projet sur ces habitats et espèces,
- Si besoin, les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement des éventuelles incidences environnementales du projet, ainsi que l'estimation du surcoût à engager.

Dans le cadre du projet, une notice paysagère au titre du site classé et une Déclaration d'Intérêt Général des travaux ont été rédigées et transmises aux services instructeurs compétents. Le Ravin ne répondant pas aux caractéristiques d'un cours d'eau, aucun dossier au titre de la loi sur l'eau n'est nécessaire.

#### II. PRESENTATION DU PROJET

#### II.1. DESCRIPTION DU PROJET

PAN0509323H0001

2 9 SEP. 2023

En août 2018, le ravin de la Ruine à Névache a produit une lave torrentielle importante qui a atteint une partie du hameau du Sallé, situé sur son cône de déjection. Des travaux d'urgence ont été effectués pour écarter le risque et aujourd'hui, la commune de Névache souhaite pérenniser ces ouvrages.

Le projet consiste donc :

D'une part, à l'amont, à la mise en place d'un merlon déviateur en bordure de versant rive droite (50 m de long environ et 3m de hauteur) et au curage du chenal de crue principal sur 80m environ pour orienter les écoulements vers le chenal aval, évitant ainsi le contournement des laves, par l'amont;

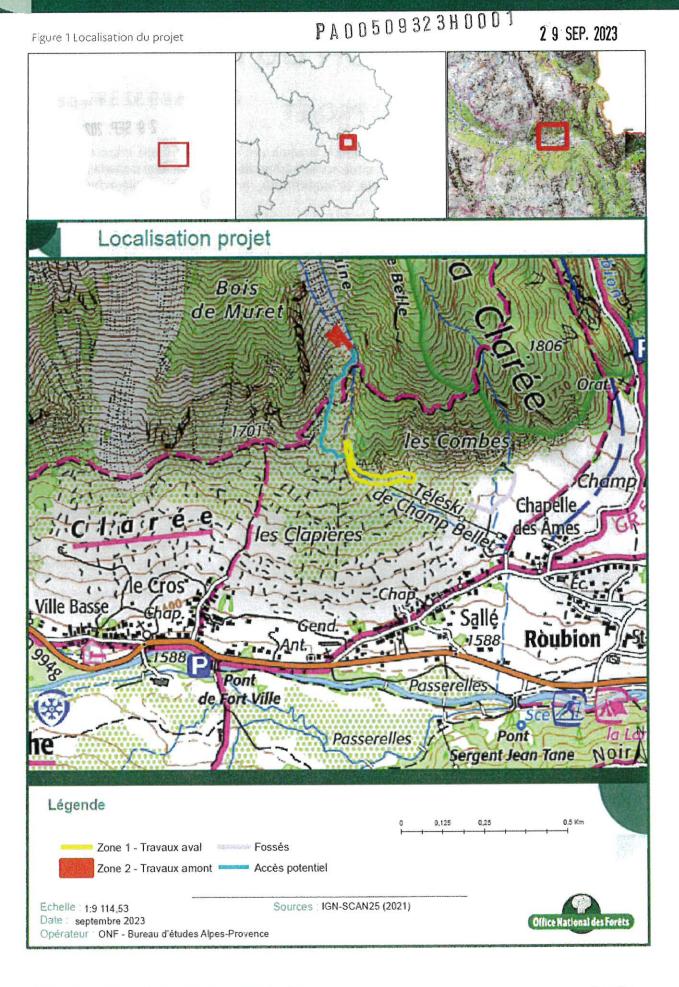
D'autre part, à l'aval, à l'approfondissement (1,5m max.) et à l'élargissement du lit (3,5 à 4m à la base évoluant jusqu'à 8m à la sortie) et à la création d'un merlon déviateur non protégé, en rive droite de 281m de long, 4,5m de haut et de 6m de largeur en crête (21m de large au pied, au plus), permettant d'éviter que les débordements prennent la direction du hameau du Sallé.

Enfin, pour récupérer les eaux de ruissellement, deux fossés vont être réalisés sur 250m environ avant de rejoindre des fossés existants.

L'accès à la zone la plus à l'amont (zone 2), une pelle araignée remontera le lit de la ravine si les conditions le permettent. Sinon, l'engin circulera en rive droite. Une fois sur la zone 2, la pelle y restera jusqu'à la fin des travaux.

#### II.2. LOCALISATION DU PROJET

Le projet est situé sur le versant au-dessus du Hameau du Sallé, sur le territoire communal de Névache, dans les Hautes-Alpes (05). (Figure 1)



#### PA00509323H0001

2 9 SEP. 2023

#### II.3. PHOTOGRAPHIES DU SITE

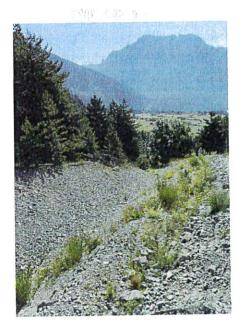


Figure 2 Vue depuis le sommet du merlon provisoire sur la zone 1, vers l'aval

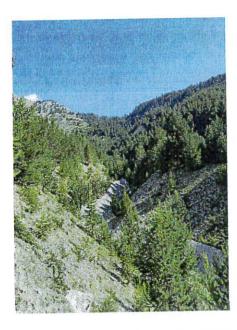


Figure 3 Vue du chenal depuis le haut de la rive, sur la zone 1, prise depuis l'aval



Figure 4 Vue de la zone 2, prise depuis l'aval

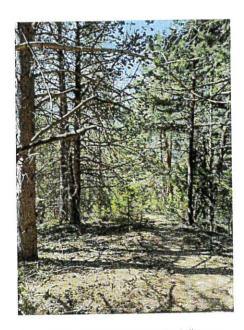


Figure 5 Zone forestière potentiellement empruntée par la pelle araignée pour accéder à la zone 2

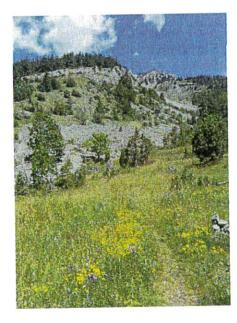


Figure 6 Secteur de prairie empruntée par la pelle araignée pour accéder à la zone 2



Figure 7 Vue de la zone d'accès aux travaux (zone 1)

## III. STATUTS DU SITE ET ZONE D'INFLUENCE DU PROJET 509323H0001

#### III.1. LES DIFFERENTS STATUTS DU SITE

Les périmètres de protection et d'inventaires les plus proches du projet (< 10 km) figurent dans le tableau suivant.

Périmètres •	Code	Intitulé du site	Distance du projet
ZSC - Natura 2000	FR9301499	Clarée	Inclus
ZPS – Natura 2000	FR9310036	Les Ecrins	12 km
	930020105	Bas du versant adret entre Névache et le pont de Fanager	Inclus
	930020104	Marais de Névache et partie inférieure du bois noir	<1 km
	930020385	Versant ubac de Névache de côte rouge au ruisseau de l'Oule	Env. 1.5 km
	930020107	Vallée de la Clarée et ses versants entre Plampinet et Val-des-prés	Env. 3 km
ZNIEFF terrestre de	930020384	Zones humides du pont de la Souchère	Env. 4 km
type I	930020106	Marais de pente entre le col du Granon et Puy Chirouzan	> 5 km
	930020102	Massif des Cerces - Grand lac de Monêtier - Aiguillette du Lauzet - Col du Chardonnet - Tête de la Cassille	> 5 km
	930020103	Bas du versant adret du Claré et et de Monêtier-les- Bains, de la maison blanche au Freyssinet	> 5 km
	930020108	Fond de la vallée de la Clarée entre Val-des-prés et la Vachette - Marais du rosier	> 5 km
ZNIEFF terrestre de type II	930012793	Massif des Cerces - Mont Thabor - Vallées étroite et de la Clarée	Inclus
Réserve de Biosphère	FR6500013	Mont Viso	Env. 4 km
Parc national	FR3400005	Ecrins [aire d'adhésion]	5 km
Site classé	93C05029	Vallée de la Clarée et Vallée Etroite	Inclus

Les cartes de localisation du projet vis-à-vis des périmètres environnementaux sont disponibles ci-après.

#### III.2. ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR9301499 « CLAREE »

Le site Natura 2000 FR9301499 « Clarée » (ZSC) est situé au nord-est du département des Hautes-Alpes. D'une superficie de 25 732 ha, il est constitué de trois vallées : la Vallée de la Guisane, la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite.

Située au carrefour bioclimatique entre les Alpes du Sud, les Alpes du Nord et les Alpes piémontaise, la ZSC de la Clarée présente un grand intérêt écologique, avec la présence d'une biodiversité remarquable autant au niveau faune-flore, qu'au niveau des communautés d'espèce, des habitats naturels et des écosystèmes. Cette richesse est liée à l'amplitude altitudinale du site ainsi qu'à la variété de situation topographique, géologiques et microclimatiques.

L'animateur du site est la commune de Névache.

PA00509323H0001

2 9 SEP. 2023

Le DOCOB a été approuvé en 2015.

Le site Natura 2000 FR9301499 abrite 35 habitats d'intérêt communautaire dont 7 sont d'intérêt prioritaire :

- 4070 Fourrés à Pinus mugo et Rhododendron hirsutum (Mugo-Rhododendretum hirsuti);
- 6230 Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale);
- 7220 Sources pétrifiantes avec formations de tuf (Cratoneurion);
- 7240 Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae;
- 8240 Pavements calcaires;
- 91EO Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae);
- 9430 Forêts montagnardes et subalpines à Pinus unicata.

Parmi les autres habitats d'intérêt communautaires, les mieux représentés sont :

- 4060 Landes alpines et boréales (10,78%);
- 6170 Pelouses calcaires et subalpines (6,26%);
- 8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani) (13,91%);
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (9,43 %);
- 9420 Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra (6,89%).

Deux espèces de plantes protégées au niveau national et inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore : la Dracocéphale d'Autriche et le Sabot de Vénus.

Les autres espèces ciblées par ce site sont :

- Trois insectes:
  - L'Isabelle de France (Actias isabellae);
  - L'Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria);
  - Le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia).
- Quatre mammifères :
  - Le Loup gris (Canis lupus);
  - La Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus);
  - Le Petit murin (Myotis blythii);
  - Le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus).

L'état des lieux dressé dans le DOCOB fait ressortir la menace de la surfréquentation touristique dans certains secteurs, celle de la fermeture du mélézin et de l'appauvrissement biologique du fait de l'abandon de l'agriculture ainsi que le surpâturage ovin de certains secteurs.

#### PADD 5 D 9 32 3 H D D D 1 III.3. ZNIEFF DE TYPE I – BAS DU VERSANT ADRET ENTRE NEVACHE ET LE PONT DE FANAGER 29 SEP. 2023

La ZNIEFF de type I n°930020105 « Bas du versant adret entre Névache et le pont de Fanager », d'une superficie de 260,43 hectares, présente de nombreux enjeux patrimoniaux :

- Habitats: 4 habitats d'intérêt patrimonial dont 1 déterminant;
- Flore: 2 espèces d'intérêt patrimonial dont 1 déterminante;
- Faune: 12 espèces d'intérêt patrimonial dont 3 déterminantes.

La richesse floristique est liée à l'Androsace septentrionale, espèce déterminante ZNIEFF et protégée en PACA, ainsi qu'à la Gagée de champs, espèce protégée au niveau national.

Du côté faunistique, on note la présence du Murin de Brant, du Cerf élaphe mais aussi de nombreuses espèces d'oiseaux comme la Chouette de Tengmalm ou le Moineau soulcie. Les insectes remarquables sont aussi nombreux avec notamment les Azurés de la Croisette et du Serpolet.

Cet inventaire fait état d'un patrimoine naturel remarquable, il doit être pris en compte en amont de la réalisation de tout projet d'aménagement du territoire.

#### III.4. ZNIEFF DE TYPE II – MASSIF DES CERCES – MONT THABOR – VALLEES ETROITE ET DE LA CLAREE

La ZNIEFF de type II n°930012793 « Massif des Cerces – Mont Thabor – Vallées Etroite et de la Clarée » d'une superficie de 30 192,18 ha, présente de nombreux enjeux patrimoniaux :

- Habitats: 80 habitats d'intérêt patrimonial dont 7 déterminants;
- Flore: 71 espèces déterminantes dont 19 protégées au niveau national;
- Faune : plus de 80 espèces d'intérêt patrimonial dont 26 déterminantes.

Ce site inclue totalement le site classé de la Clarée.

Etalée entre 1 270 et 3 222m d'altitude, cette ZNIEFF présente une grande diversité de milieux et notamment de types de boisements et de formations herbacées qui en font un site majeur. Cette richesse d'habitat apporte aussi une biodiversité remarquable tant pour la faune que la flore.

### III.5. SITE CLASSE – VALLEE DE LA CLAREE ET VALLEE ETROITE

Le site classé n°93C05029 « Vallée de la Clarée et Vallée Etroite » couvre une superficie d'environ 20 000 ha, en faisant l'un des plus grands sites classés de France. Le 31 juillet 1992, la commune de Névache a pris un arrêté pour la mise en place d'une opération « Grand Site de France » dans ces deux vallées frontalières de l'Italie.

Le site et notamment la vallée de la Clarée est souvent qualifiée « comme l'un des plus belles vallées des Alpes du Sud » notamment pour ses nombreux sommets à la géologie variée, l'équilibre entre végétal et minéral qui offre des paysages remarquables et le sentiment de nature préservée du fait du peu d'infrastructures anthropiques visibles.

En parallèle du présent dossier d'étude simplifiée des incidences Natura 2000, une notice paysagère est rédigée pour que la commission des sites puisse évaluer les incidences du projet sur les paysages et les mesures prévues pour les limiter au maximum.

### III.6. SITUATION DU PROJET AU REGARD DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Ci-après, les cartographies des zonages environnementaux présentés précédemment.

PA00509323H0001 29 SEP. 2023

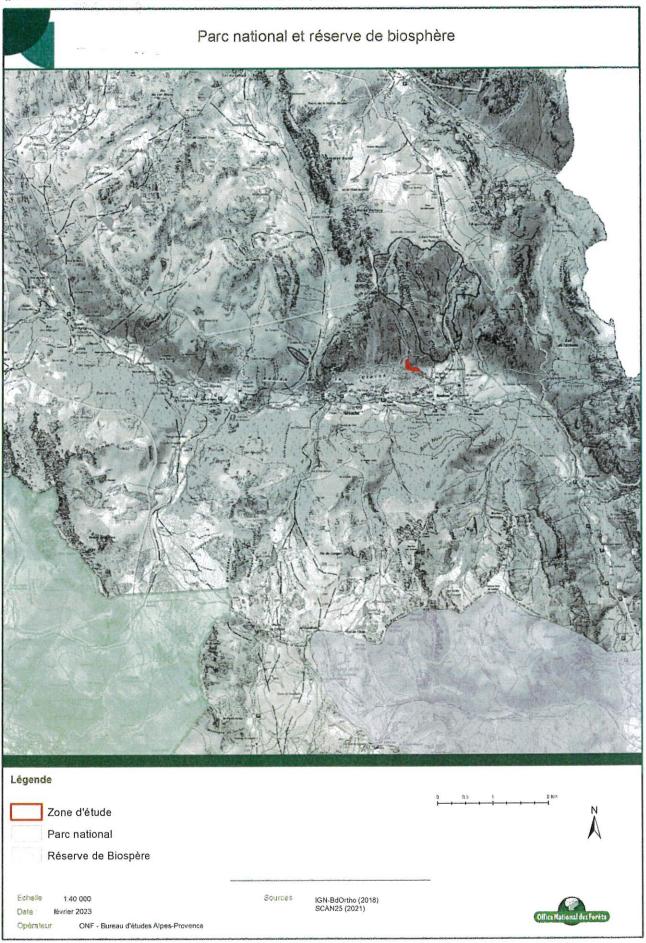
PA00509323H0001



PA00509323H0001 Figure 9 Localisation des ZNIEFF 2 9 SEP. 2023 ZNIEFF Légende Zone d'étude ZNIEFF de type I ZNIEFF de type II Sources IGN-BdOrtho (2018) SCAN25 (2021) 1.40 000 février 2023 ONF - Bureau d'études Alpes-Provence

PA00509323H0001

Figure 10 Localisation du Parc national et de la réserve de biosphère



PA00509323H0001 Figure 11 Localisation des sites classés 2 9 SEP. 2023 Sites classés Légende Zone d'étude Sites classés IGN-840ntho (2018) SCAN25 (2021)

ONF - Bureau d'études Alpes-Provence

août 2023

#### IV. METHODOLOGIE

PADD509323HDDD1

2 9 SEP. 2023

#### IV.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

L'analyse simplifiée des incidences Natura 2000 du projet se fonde sur les données disponibles suivantes :

- La consultation des bases de données SILENE flore et SILENE faune, en date du 22/02/2023,
- La consultation des différents inventaires naturalistes réalisés sur la zone d'étude (ZNIEFF et DOCOB Natura 2000),
- La consultation de la Base de Données Naturalistes de l'ONF (BDN) en date du 22/02/2023.

#### IV.2. EMPRISE PROSPECTEE

#### Aire d'étude :

Les prospections se sont focalisées sur les zones de travaux et d'accès ainsi que sur les habitats à proximités.

#### Aire d'étude élargie :

Les habitats à proximité directe pouvant être impactés par les accès si un changement de cheminement est nécessaire au dernier moment, ont également été prospectés.

L'aire d'étude élargie est ici fixée à 2 km pour les analyses de données bibliographiques (avifaune principalement).

#### IV.3. OBJETS DE L'ETUDE ET PROSPECTIONS NATURALISTES

#### Habitats naturels:

La recherche de plante protégée a été effectuée sur les zones impactées par les travaux. Une extraction des habitats naturels de la cartographie disponible dans les ressources bibliographiques du DOCOB a été réalisée au sein de l'aire d'étude élargie (habitats d'intérêt communautaire rattachés à la classification EUR27). Une même zone peut être caractérisée par plusieurs habitats ou complexes d'habitats.

#### Arbres réservoirs de Biodiversité:

Les Arbres Réservoirs de Biodiversités, ou ARB, sont définis ici par les arbres porteurs de microhabitats forestiers (ou Dendro-Micro-Habitats, DMH) susceptibles d'être exploités par la faune ou la flore. Ces DMH peuvent être favorables aux espèces qui leurs sont inféodées pour la nidification, l'alimentation, le repos, l'hivernation, etc... Certaines espèces dépendent strictement de la présence de tels arbres (réalisation de l'ensemble de leur cycle de vie). D'autres espèces peuvent y trouver un abri ponctuel.

PA00509323H0001 29 SEP. 2023

Une analyse morphologique est donc ici réalisée de façon à positionner géographiquement de tels individus afin de préserver ces ARB.

#### Flore - faune:

Une analyse écologique globale a été réalisée sur le site d'étude. La démarche a porté tout particulièrement sur les potentialités de présence des espèces patrimoniales en fonction de leur écologie, des habitats d'espèces (reposant sur la cartographie des habitats), de la présence de gites favorables, etc...

Les potentialités de présence d'habitats ou espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 ont toutes été étudiées. Ainsi, les chapitres suivants prennent en compte :

- L'intégralité des Habitats d'Intérêts Communautaires présents sur le site Natura 2000,
- L'intégralité des espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats identifiées dans les différents tomes du document d'objectif du site Natura 2000 étudié,
- L'intégralité des espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitats identifiées dans les différents tomes du document d'objectif du site Natura 2000 étudié,
- L'intégralité des espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux identifiées dans les différents tomes du document d'objectif du site Natura 2000 étudié,
- L'ensemble des espèces identifiées dans les différents tomes du DOCOB du site Natura 2000 comme ayant un intérêt patrimonial très fort susceptibles d'être présents sur l'aire d'étude,
- L'ensemble des espèces protégées observées sur site lors des prospections de terrain.

#### IV.4. CALENDRIER D'INTERVENTION

Date		Organisme		Nom	Objet de l'intervention :
10/07/2023	Office Forêts	National	des	M. MOING T. LE-PEN	Visite de terrain : Flore / Faune / Habitats

#### IV.5. DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION

Les enjeux locaux de conservation retenus pour la présente étude sont ceux définis dans le DOCOB (comprenant les potentielles études de mises à jour des données).

#### IV.6. ANALYSE DES EFFETS POSSIBLES DU PROJET

L'analyse des effets du projet considère l'ensemble des habitats naturels et espèces ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 (listées au chapitre IV.3), espèces d'intérêt communautaire et toute autre espèce hautement patrimoniale, susceptibles d'être présents

sur l'aire d'étude. L'intégralité des espèces bénéficiant d'un statut de protection et ayant été observées sur le terrain font également l'objet de l'action de protection et ayant été observées sur le terrain font également l'objet de l'analyse des effets possibles du projet, disponible au chapitre VI.

#### IV.7. LIMITE DE L'ETUDE

La période d'intervention est favorable à l'observation de nombreuses espèces à enjeu. Elle ne permet pas de mettre en évidence la présence des espèces printanières.

De plus, un unique passage et une intervention généraliste ne permettent pas une détection optimale et une liste d'espèces avérées s'approchant de l'exhaustivité. On notera aussi que les conditions climatiques étaient particulières en 2023 et que malgré une période de passage cohérente avec les espèces ciblées, le nombre d'espèces observées en fleurs (flore) et en vol (entomofaune) était limité.

Il n'a pas été réalisé d'inventaires spécifiques pour chacun des groupes taxonomiques. Aucune écoute chiroptère ni inventaire nocturne n'a été réalisé.

Néanmoins, dans le cadre d'une évaluation simplifiée des incidences, il n'y a pas lieu d'effectuer des inventaires naturalistes approfondis. L'étude se base alors sur la description des habitats et les potentialités de présence de la faune sur le site.

#### V. ETAT INITIAL DU PATRIMOINE SUR LE SITE D'ETUDE

#### V.1. HABITATS NATURELS

#### **IMPORTANT:**

Le présent document se base sur la cartographie des habitats Natura 2000 réalisée dans le cadre du DOCOB. Cependant, ici ce sont les habitats naturels potentiels qui sont retranscrits et non les habitats réels. De grosses différences ont été observées sur le terrain, les paragraphes suivants traiteront donc des habitats cités dans le DOCOB et des habitats observés sur site lors du passage terrain.

D'après la cartographie des habitats Natura 2000 (Figure 17), les travaux concernent principalement deux habitats d'intérêt communautaire :

- 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) »;
- 8130 « Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles ».

L'habitat potentiel d'intérêt communautaire prioritaire 9430\* « Forêts montagnardes et subalpines à Pinus unicata » sera traversé par la pelle araignée pour atteindre la zone 2 des travaux, si le passage par le fond du ravin est impossible. Cependant, cet habitat n'est pas atteint sur la zone de passage (voir paragraphe ci-dessous).

2 9 SEP. 2023

L'accès à la zone 1 des travaux est un secteur remanié, sûrement lors des travaux d'urgence réalisés en 2018. Ce secteur est au bord du téléski.

Enfin, des fossés seront creusés en partie dans l'habitat d'intérêt communautaire 6520 « Prairies de fauche de montagne »

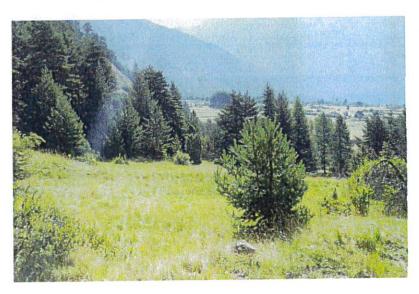
• <u>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (6210)</u>

Ce milieu est caractérisé par une grande diversité floristique avec des plantes d'affinités steppiques telles que les astragales et les armoises. Le Brome dressé est présent en grande quantité tout comme les fétuques. Ces milieux sont très favorables à l'entomofaune mais aussi aux oiseaux et reptiles. Sur le site, les prairies sont pâturées.

Ce milieu est présent sur 1% du site soit 261 ha. Les travaux se dérouleront sur environ 2 ha (passage des engins compris).

D'après la cartographie des habitats proposées par le DOCOB (dont un extrait est retranscrit en Figure 17), la zone 1 est en grande majorité dans une zone de pelouse. Dans les faits, la majorité du secteur correspond plutôt à l'habitat 8130. En effet, cela correspond au merlon fait en urgence suite à la lave torrentielle de 2018 et au cône de déjection de la ravine.

Les fossés de récupérations des eaux pluviales impactera temporairement le milieux puisqu'il devrait rapidement être recolonisé par la flore.



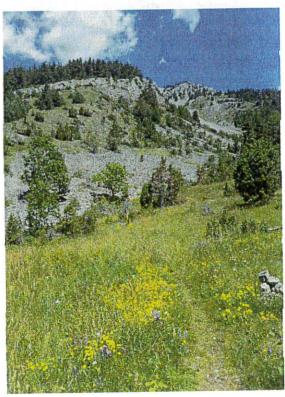


Figure 12 Vues de l'habitat 6210 concerné par les travaux

PADD509323HDD01 29 SEP. 2023

• Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130)

Ces éboulis sont principalement localisés dans les zones très pentues. Le pourcentage de recouvrement de la végétation est compris entre 10 et 40% et la strate herbacée est dominante avec des espèces comme le Calamagrostide argenté et le Centranthe à feuilles étroites. Cet habitat est en cours de colonisation par les ligneux et est soumis à des perturbations continues (chutes de blocs). Sur la zone de travaux, ces milieux sont remaniés fréquemment, notamment lors des orages.

Sur le secteur concerné par le présent dossier, le Pin à crochet colonise très lentement le milieu. Comme cité précédemment, c'est la dynamique de végétation naturelle pour cet habitat.

Ce milieu est présent sur 3,1% du site soit 790 ha. Les travaux se dérouleront sur environ 1,5 ha (passage des engins compris).

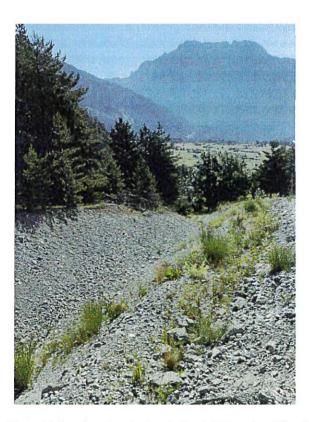


Figure 13 Eboulis présents dans le fond de la ravine, à l'aval

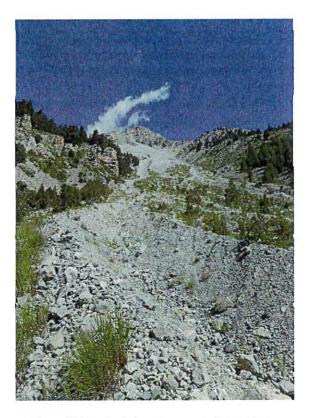


Figure 14 Eboulis de la zone amont de la ravine

#### PA00509323H0001

Forêts montagnardes et subalpines à Pinus unicata (9430\*)

2 9 SEP. 2023

Cet habitat concerne 2 149 ha du site Natura 2000 soit 8,4%. C'est l'un des habitats les plus représenté à l'échelle du site Natura 2000. Ces pinèdes montagnardes sont des habitats climaciques à grand intérêt patrimonial notamment d'un point de vue floristique.

Cependant, sur notre secteur, cet habitat n'est pas atteint. La pinède est principalement composée de Pin sylvestre (Pinus sylvestris) et de Pin noir d'Autriche par endroit (Pinus nigra). En lisière, on observe un bouquet de Tremble (Populus tremula). Ce dernier est intéressant pour le secteur. C'est notamment la plante-hôte du Grand sylvain (Limenitis populi), un papillon à enjeu, déterminante ZNIEFF.

La pelle araignée pourrait être amener à traverser ce milieu sur moins de 200 m (environ 180m) si les conditions ne permettent pas de passer par le fond de la ravine. Dans le cas où l'engin doit passer par cet habitat, seulement deux passages seront nécessaires : un pour accéder à la zone 2 et un pour redescendre la pelle à la fin du chantier.



Figure 15 Boisement potentiellement traversé par la pelle araignée

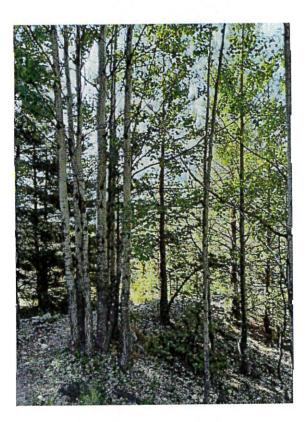


Figure 16 Bouquet de Tremble en bordure du boisement

Prairies de fauche de montagne (6520)

Cet habitat concerne 430 ha du site Natura 2000 soit 1,7% de sa surface.

Ces formations herbacées denses présentent une grande diversité floristique (poacées, ombellifères, narcisses, etc.) et une biodiversité faunistique remarquable notamment chez les insectes et les oiseaux insectivores.

Les travaux impacteront moins de 250m linéaire de prairie pour la création de fossés de récupération des écoulements pluviaux. Les dimensions prévues sont 60 cm de large par 80 cm de haut.

7 A D D D D B 3 Z 3 H U U U T 2 9 SEP. 2023

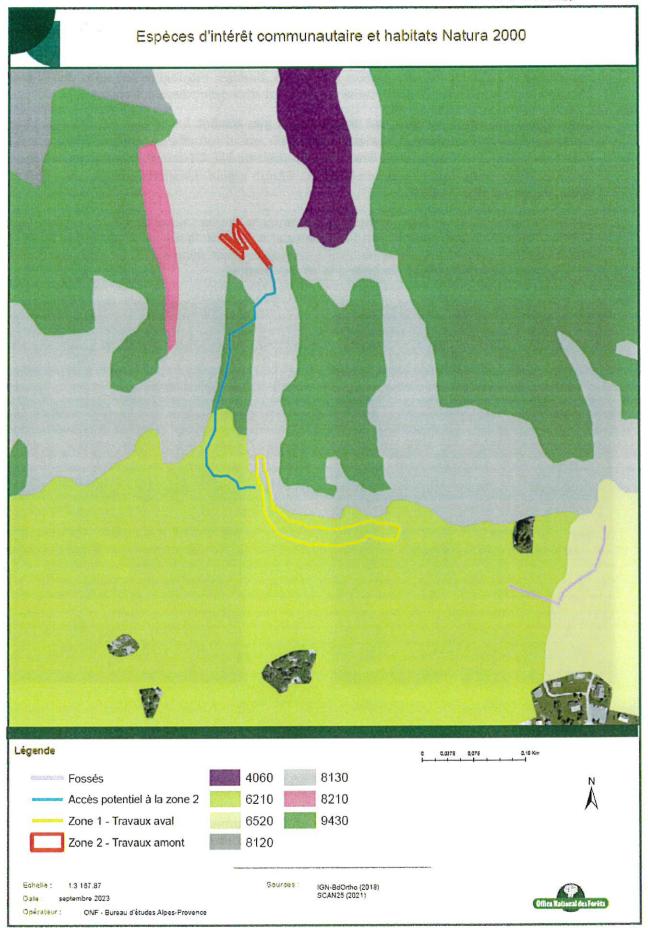


Figure 17 Localisation des habitats d'intérêt communautaire Office National des Forêts – Bureau d'Etudes – septembre 23 PADD509323HDD01 29 SEP. 2023

### V.2. FLORE A ENJEU ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce de plante à enjeu n'est recensée sur les bases de données naturalistes dans un rayon de 200m autour de la zone de projet.

Les espèces floristiques d'intérêt communautaire décrites dans le DOCOB ont été recherchées mais aucune n'a été observée.

On notera tout de même la présence de la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*), plante hôte de l'Azuré de la Croisette, qui a été observée à plusieurs endroits sur le site.

#### Cas des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE):

Aucune EVEE n'est mentionnée dans les bases de données naturalistes et la visite terrain n'a pas mis en évidence la présence de telles espèces dans l'emprise du projet.

#### V.3. FAUNE

Les bases de données naturalistes, dont SILENE Faune, ont été consultées 23/02/2023. La carte relative aux référencements des différentes observations est disponible à la fin du chapitre V.3.

#### V.3.1. INSECTES

Les bases de données naturalistes identifient la présence de l'Apollon (*Parnassius apollo*) dans un rayon de 200m autour du projet. Ce lépidoptère protégé nationalement et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat est une espèce typique des milieux montagnards. Il se reproduit sur l'Orpin blanc (*Sedum album*). L'Azuré de la croisette (*Phengaris alcon*), protégé nationalement, est aussi mentionnée à environ 300m de la zone de travaux et sa plante hôte, la Gentiane croisette a été observée à proximité des travaux.

Le passage terrain a permis de confirmer la présence de l'Apollon sur le site avec l'observation de nombreux individus. La présence de l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) a aussi été confirmée. Cette espèce est protégée au niveau national et inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat-Flore. Sa plante hôte est le Thym serpolet (*Thymus serpyllum*). L'individu a été observé volant au-dessus de la prairie de fauche, à l'aval du projet.

#### V.3.2. REPTILES ET AMPHIBIENS

Aucune espèce de reptiles ou d'amphibiens n'est connue dans les bases de données dans les 200m autour du site.

Lors du passage terrain, des Lézards des murailles (*Podarcis muralis*) ont été observé. Les zones d'éboulis sont des milieux très favorables pour les reptiles.

Le ravin n'est pas en eau et est très actif sédimentairement parlant. Les milieux ne sont pas favorables aux amphibiens.

#### V.3.3. MAMMIFERES

PADD5D9323HDDD1 29 SEP. 202

#### V.3.3.1. Chiroptères

Quatorze espèces de chiroptères sont référencées à la maille de 10km, autour de la zone d'étude.

Aucun arbre à cavités ou favorable aux chiroptères n'a été observé sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DH	LR France	Enjeux de conservation PACA	Etat régional de conservation	Source
Plecotus auritus	Oreillard roux	2	IV	LC	Modéré	Défavorable	SILENE
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	2	IV	LC	Faible	Favorable	SILENE
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	2	II et IV	LC LC	Très fort	Défavorable	SILENE
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	2	IV	LC	Faible	Inconnu	SILENE
Hypsugo savii	Vespère de Savii	2	IV	LC	Faible	Défavorable	SILENE
Eptesicus nilssonii	Sérotine de Nilsson	2	IV	DD	Inconnu	Inconnu	SILENE
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	2	IV	NT	Faible	Inconnu	SILENE
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	2	IV	NT	Faible	Inconnu	SILENE
Myotis brandtii	Murin de Brandt	2	IV	LC	Fort	Inconnu	SILENE
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	2	IV	NT	Modéré	Inconnu	SILENE
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	2	IV	LC	Faible	Favorable	SILENE
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	2	IV	NT	Modéré	Défavorable	SILENE
Myot <u>i</u> s blythii	Petit murin	2	II et IV	NT	Très fort	Défavorable	SILENE
Myotis crypticus	Murin cryptique	-	IV	-	Inconnu	Inconnu	SILENE

PN: Protection Nationale; DH: Directive Habitat; LR: Liste Rouge

#### V.3.3.2. Autres mammifères

Concernant les mammifères, trois sont protégés au niveau national et trois inscrits à la directive habitat faune flore.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DH	LR France	Source
Canis lupus	Loup gris	2	II et IV	VU	SILENE
Capra ibex	Bouquetin des Alpes	2	IV	NT	SILENE
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	2	-	LC	SILENE
Rupicapra rupicapra	Chamois des Alpes	-	V	LC	SILENE

PN: Protection Nationale; DH: Directive Habitat; LR: Liste Rouge

L'ensemble de ces espèces a la capacité de se reporter sur d'autres milieux le temps des travaux et avec l'adaptation du calendrier d'intervention, leur cycle biologique ne sera pas impacté.

#### V.3.4. OISEAUX

#### PA00509323H0001

2 9 SEP. 2023

24 espèces à enjeux sont connues à proximité du site. 5 d'entre elles sont inscrites à la Directive Oiseaux :

- La Chouette de Tengmalm. Cette petite chouette de montagne niche principalement dans les boisements d'épicéas mais aussi dans des peuplements mixtes où les conifères sont dominants. Elle utilise d'anciennes loges de Pics pour nidifier. Les milieux concernés par les travaux ne sont pas favorables à cette espèce;
- L'Aigle royal est un rapace nichant en falaise mais cherchant ses proies en milieu ouvert.
   Sur le site d'étude, il peut être de passage en recherche de nourriture ou en transit;
- Le Circaète Jean-le-Blanc niche dans des arbres de 6 à 30m de hauteur et se nourrit de reptiles qu'il chasse dans les milieux ouverts. La zone d'étude est peu favorable à la nidification mais l'espèce peut être observée en chasse ou en transit;
- Le Pic noir vit dans des boisements divers. Le secteur concerné par les travaux et les arbres qui devront être abattus ne sont pas favorables à la nidification de l'espèce ;
- Le Milan royal chasse dans les milieux ouverts et principalement en prairie et niche dans des arbres, de préférence en forêt. L'espèce est présente dans le secteur de manière occasionnelle.

Nom Latin	Nom vernaculaire	PN	DO	LR PACA	LR France
Aegolius funereus	Chouette de Tengmalm	3	ı	VU	LC
Anthus spinoletta	Pipit spioncelle	3	-	NA	LC
Aquila chrysaetos	Aigle royal	3	l	VU	VU
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	3	-	NA	VU
Carduelis citrinella	Venturon montagnard	3		LC	NT
Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	3		NT	LC
Corvus corax	Grand corbeau	3	-	LC	LC
Dendrocopos major	Pic épeiche	3	-	LC	LC
Dendrocopos minor	Pic épeichette	3	-	LC	VU
Dryocopus martius	Pic noir	3	ı	LC	LC
Emberiza cia	Bruant fou	3		LC	LC
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	3	-	NA	LC
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	3	-	NA	VU
Lophophanes cristatus	Mésange huppée	3	-	LC	LC
Loxia curvirostra	Bec-croisé des sapins	1&3	-	NA	LC
Milvus milvus	Milan royal	3	ı	EN	VU
Nucifraga caryocatactes	Cassenoix moucheté	3	-	LC	LC
Parus major	Mésange charbonnière	3	-	LC	LC
Periparus ater	Mésange noire	3	-	LC	LC
Picus viridis	Pic vert	3	7 <b>-</b>	LC	LC
Poecile montanus	Mésange boréale	3	-	VU	VU
Pyrrhocorax graculus	Chocard à bec jaune	3	-	LC	LC
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	3	-	NA	VU
Regulus regulus	Roitelet huppé	3	-	NA	NT

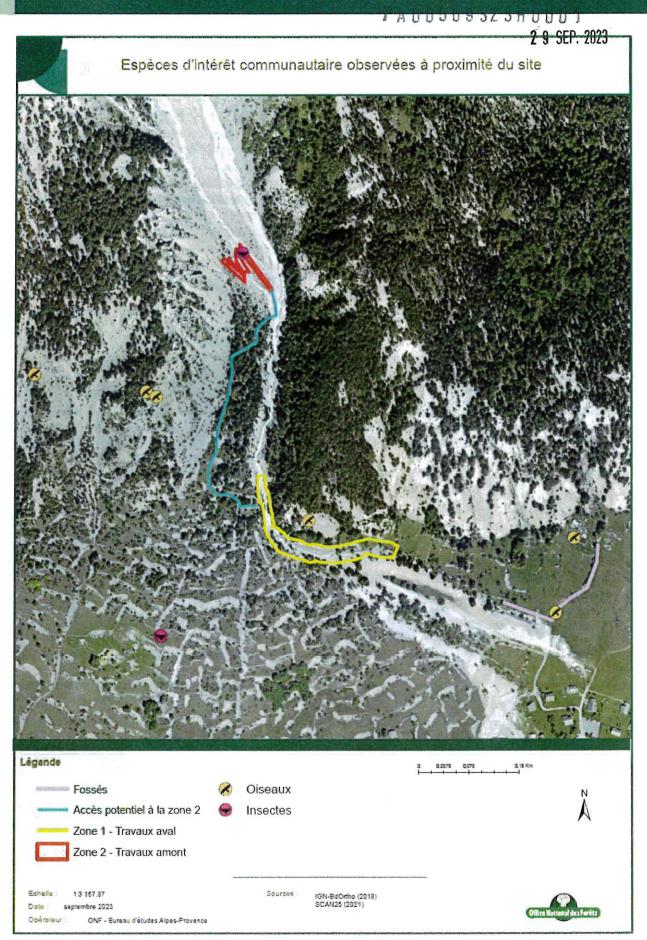


Figure 18 Carte des espèces d'intérêt communautaire observées autour du site

#### V.4. CORRIDORS ECOLOGIQUES

PA00509323H0000 29 SEP. 2023

Au-delà des espèces et des habitats, il est nécessaire de prendre en compte les potentielles incidences des travaux sur les corridors écologiques.

Il existe plusieurs documents permettant de définir les orientations en termes de gestion, d'urbanisme et d'aménagement (PADD, PLU, SCOT, SRCE PACA) qui intègrent les notions de corridors écologiques en proposant des prescriptions.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique PACA la zone étudiée est située à proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité (trame verte et bleue). Elle ne figure pas parmi les corridors écologiques et réservoirs de biodiversités constituant la trame verte à préserver ou à remettre en état. Néanmoins, le site se trouve dans une zone naturelle peu impactée par l'activité humaine.

Les travaux n'impacteront pas l'intégrité des trames écologiques et ne modifieront pas la perméabilité des habitats.

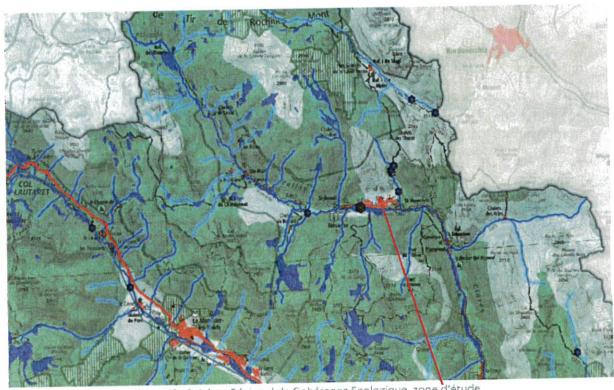


Figure 19 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique, zone d'étude

https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/A0\_150DPI\_100K\_CARTE1\_cle69ff4e.pdf

## VI. INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR LES ESPECES ET HABITATS

PA00509323H0001

2 9 SEP. 2023

Les incidences potentielles vont essentiellement porter sur la destruction d'espèces animales protégées et de leur plantes-hôtes ainsi que sur le dérangement sur les milieux de vie d'espèces animales. Les enjeux liés aux habitats naturels sont réduits puisque bien que d'intérêt communautaire, ces milieux, là où ils sont localisés, sont amenés à naturellement être remaniés.

En effet, les éboulis (8130) alimentent la ravine en cas de crues et les pelouses (6210 et 6520) sont localisées sur le cône de déjection du ravin, elles sont donc amenées à être recouvertes par des dépôts sédimentaires comme ce fut le cas pour une partie du secteur lors de la crue de 2018. Cette dernière a d'ailleurs modifié les habitats sur le site, étendant la zone d'éboulis. Le nouveau merlon venant pérenniser le précédent, son emprise n'impactera pas davantage les pelouses.

Des fossés seront creusés sur environ 250m pour récupérer les écoulements pluviaux. Ils impacteront l'habitat 6520 mais seront rapidement recolonisés par la végétation.

Les nouvelles dimensions de l'ouvrage nécessitent l'abattage de quelques cépées. Le projet a été étudié afin d'abattre le minimum d'arbres, c'est-à-dire seulement ceux localisés dans la tourne puisqu'il la fragilise. Les coupes devront être faites au début du projet pour éviter l'installation d'espèces protégées ou patrimoniales dans ces sujets.

On notera que les arbres qui seront coupés recolonisent actuellement l'habitat communautaire 6210

Les enjeux faunistiques principaux concernent 3 espèces de papillons : l'Azuré du Serpolet, l'Azuré de la Croisette et l'Apollon. Le risque de destruction de ponte et de plante hôte est modéré. Il est de même pour le risque de perturbation de reptiles.

Le dérangement de la faune est la dernière incidence notable, qualifiée de modérée. Des milieux similaires étant présents aux alentours et si le calendrier est adapté, les espèces auront la possibilité de se reporter à proximité.

L'intégralité de l'analyse des incidences, espèce par espèce est disponible dans les tableaux cidessous. Ils présentent une analyse détaillée sur les habitats d'intérêt communautaire, l'ensemble des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats, faune, flore » et celles inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » listées dans le DOCOB.

Les lignes surlignées relèvent les habitats concernés par le projet. Tapleau l'incidences potentielles sur les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 et la zone d'étude (DOCOB - TOME 1)

Intitulé Cahiers Habitats	Directivo Européenne Habitat	ZNIEFF	sur site Natura 2000 (ha)	surface en complexe sur site Natura 2000 (ha)	Etat de conservation sur site Natura 2000	d'enjeu sur site Natura 2000	Représentativité de l'habitat à l'échelle de la zone d'étude	Incidences potentielles	Type d'incidences
Habitats agropastoraux							A proximité de la zone de		
4060 – Landes alpines et boréales	Communautaire		2772		ш		travaux (<100m) mais non concerné	Nulles	
Vianina Aranakanan Anaharian Aranakte Anina IV	Communautaire	,	1		B	Σ	Absent de la zone des travaux	1	
4090 – Landes oromediterraneemies enderinques a geneta opinion	Communantaire		120		В	Σ	Absent de la zone des travaux		
5130 – Formations a Juniperus communis sur landes on perusses calcalles	Communautaire		뜹	874	8	Σ	Absent de la zone des travaux		Ē.
6150 – Pelouses boreo-alpines siliceuses			complexe		E/B		Absent de la zone des travaux	£	
6170 – Pelouses calcaires alpines et subalpines 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Fastucz-Brometalia)	Communautaire	Déterminant	261		U	<u>.</u>	Concerné par la zone 1 des travaux	Modéré: Destruction et rudéralisation localisée (passage des engins, stockage de matériaux, élargissement du metho, dépôt des matériaux en cas de crue)	Directe, indirecte et permanent
6230* – Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de	Prioritaire	Déterminant	En	2622	æ	Σ	Absent de la zone des travaux		
l'Europe continentale) (Ad-0 Prairies à Moinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Communautaire	Déterminant	15		U	TF	Absent de la zone des travaux		i C
(Promitter cachoreae) 6520 – Prairies de fauche de montagne	Communautaire		430		<b>e</b>	##	Concerné par les fossès	Modére : Destruction et rudéralisation localisée (création du fossé)	permanent et temporaires
Habitats humides		大学 はない 日本の					Absent de la zone des travaux		-
3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation	Communautaire	Déterminant	52		В	-	Sugar and account of the transfer	1	1
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à	Communautaire	Determinant	8,0		8	-	Absent de la zone des davaos		,
Chara spp. 3150 - Lac eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de	Communautaire	Déterminant	SN		8	Σ	Absent de la zone des travaux		
"Hydrocharition	Commonautaire		97		8	Σ	Absent de la zone des travaux	1	
SAZZO - RIVIELES Alpines avec vegetation ripidos income à Salix eleganos	Communautaire	1	66		83	Σ	Absent de la zone des travaux		
5240 – Rivieres alpines avec vegetation riphone ignore common of 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages	Communautaire	,	69		E/B	Σ	Absent de la zone des travaux		
montagnard a alpin	Comminguitaire	Déterminant	19		80	#	Absent de la zone des travaux		
7140 – Tourbières de transition et tremblantes	Prioritaire	Déterminant	NS		83	Σ	Absent de la zone des travaux		,
7220Sources petritiantes avec formation de tui (Cratumeuron).	Comminautaire		128		8/3	±	Absent de la zone des travaux	1	
7230 Tourbieres basses alcalines	Prioritaire	1	SN		82	Σ	Absent de la zone des travaux		
Parity of Political Control of Co	10年の大学の大学の大学の大学	生物の対と作者なると	以此事等等	を 大き 100mm	さい になる なるので				
ntonterential service de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia 8710 - Booulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	Communautaire	1	3576		w	E 3	Absent de la zone des travaux A proximité de la zone de	Nulles	1
8120 – Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard a alpin (Thiaspierea rotundifolii)	Communautaire	1	3201		<b>.</b>	B	concerné	Faible: Destruction et rudéralisation localisée	Directe,
8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Communautaire		790		ш	Fa	Concerné par les travaux	(passage des engins, stockage de matériaux, élargissement du merlon, dépôt des matériaux en cas de crue)	indirecte et permanent
R210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Communautaire	Déterminant	2416		ш.	Σ	A proximité de la zone de travaux (<100m) mais non concerné	Nulles	
See also also also also also also also also	out it is it is	Déterminant	902		E/8	Fa	Absent de la zone des travaux	1	
8220 – Pentes rocheuses siliceuses avec vegetation chasmophytique 8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion		Déterminant	15		E/B	Σ	Absent de la zone des travaux		
ou du Sedo alb-Veronicion dillenii	_	1	Ponctuel		E/8	Fa	Absent de la zone des travaux		
8240* - Pavements calcaires	Prioritaire						Ahsent de la zone des travaux		ı

Intitulé Cahiers Habitats	Directive Européenne Habitat	ZNIEFF	Surface sur site Natura 2000 (ha)	Surface en complexe sur site Natura 2000 (ha)	Etat de conservation sur site Natura 2000	Niveau d'enjeu sur site Natura 2000	Représentativicé de l'habitat à l'échelle de la zone d'étude	Incidences potentielles	Type d'incidences
8340 – Glaciers rocheux	Communautaire	1	SN		E/8	Σ	Absent de la zone des travaux	1	-
Habitats forestiers	形式官軍人衛生九次海	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Contracting the second	SALES BELLEVISION OF STREET	Control of the Control of the Control		湯の世の河南で 新山東町 後としておおり		然不是不知是因为是正是如
4070* - Fourrés à Pinus mugo et Rhododendron hirsutum (Mugo- Rhododendretum hirsuti)	Prioritaire		17		ш	٠	Absent de la zone des travaux		
4080 – Fourrés de Salix spp. subarctiques	Communautaire		SN		ш	F	Absent de la zone des travaux	9	
91EO* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno- Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Prioritaire	Déterminant	6		U	Σ	Absent de la zone des travaux	1	
9410– Forêts acidophiles à Picea des étages montagnards à alpin {Vaccinio – Piceetea}	Communautaire	1	6		8	Þ	Absent de la zone des travaux	1	1
9420 – Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra	Communautaire	1	1771		ш	_	Absent de la zone des travaux	í	
9430% - Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata sur substrat gypseux ou calcaire	Prioritaire	,	2149		E	u.	Concerné par le passage de la pelle araignée	Négligeable: Abattage localisé de Pins sylvestres ou noirs si nécessaire et passage de la pelle. L'habitat 9430' n'est pas atteint sur cette zone.	Directe et permanent
9430 - Autres forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata	Communautaire	1	196		w	Σ	Absent de la zone des travaux	,	
Etat de conservation : E = Excellent ; B = Bon ; C = Correct ; M = Mauvais	1auvais								

PADD509323HDD01
29 SEP. 2023

especes faurnistiques d'interêt communautaire inscrités à l'Annexe il de la Directive Habitat - Faunc - Fiore

Espèce	Directive Habitat	Protection d'Etat	Présence au niveau de la zone de travaux et ses abords	Incidences potentielles	Type d'incidences
Flore vasculaire					
Sabot de Vénus – Cypripedium calceolus	Annexe II et IV	Nationale (Art. 1)	Absence	1	1
Dracocéphale d'Autriche – Dracocephalum austriacum	Annexe II et IV	Nationale (Art. 1)	Absente		ı
Panicaut des Alpes - Eryngium alpinum	Annexe II et IV	Nationale (Art. 1)	Absence	,	ı
Entomofaune					
Damier de la Succise - Euphydryas aurinia	Annexe II	Nationale (Art. 2)	Potentielle	Nulles : Plante hôte non observée sur la zone des travaux	ı
Ecaille chinée - Euplagia quadripunctaria	Annexe II	Nationale (Art. 2)	Potentielle	Négligeables: Espèce ubiquiste se développant sur de nombreuses essences. Les travaux n'impacteront pas l'ensemble des prairies, laissant donc des zones de report à l'espèce, dont la présence n'est pas confirmée sur le secteur.	t)
Mammiferes					
Petit Murin - Myotis blythii	Annexe II et IV	Nationale (Art. 2)	Potentielle	Négligeables: Zone d'alimentation et/ou de transit possible (milieux ouverts) mais les travaux n'impacteront pas la trame verte. Les travaux sur la végétation resteront localisés et de faible ampleur.	
Barbastelle d'Europe – <i>Barbastella barbastellus</i>	Annexe II et IV	Nationale (Art. 2)	Potentielle	Négligeables: Aucun gîte n'a été observé sur la zone des travaux. Les arbres abattus ne présentent pas de cavités ou d'habitats favorables (écorces décollées) à l'espèce. La zone peut être utilisée pour l'alimentation ou le transit mais les travaux n'impacteront pas la trame verte. Les travaux sur la végétation resteront localisés et de faible ampleur.	ar.
Murin à oreilles échancrées – Myotis emarginatus	Annexe II et IV	Nationale (Art. 2)	Potentielle	Négigeables: Pas de zones favorables au gîte. Zone d'alimentation et/ou de transit possible (forêts, lisières, etc.) mais les travaux n'impacteront pas la trame verte. Les travaux sur la végétation resteront localisés et de faible ampleur.	1
Loup gris – Canis lupus	Annexe II, IV et V	Nationale (Art. 2)	Potentielle	Nulles : l'espèce est susceptible de traverser la zone mais n'y effectue pas son cycle biologique. Elle pourra se reporter sur des milieux similaires à proximité le temps des travaux	

0 5 0 9 32 3 H 0 D 0 1 2 9 SEP. 2023

Le DOCOB mentionne 56 espèces d'oiseaux inscrites à la Directive Oiseaux et présentes sur le site, sans pour autant les citer. Le tableau suivant est donc complété d'après les données SILENE à proximité du site. Il n'est pas exhaustif.

Tableau 3 incluences potentielles liees aux especes d'oiseaux inscrites à l'Annexe i de la Directive Oiseaux

Espèce	Directive Oiseaux	Protection d'État	Présence au niveau de la zone de travaux et ses abords	Incidence potentielle	Type d'incidences
Chouette de Tengmalm – Aegolius funereus	Annexe I	Nationale (Art. 3)	Absence	Nulles : hors habitat d'espèce	
Aigle royal – Aquila chnysaetos	Annexe I	Nationale (Art. 3)	Potentielle		
Circaète Jean-le-Blanc — <i>Circaetus gallicus</i>	Annexe I	Nationale (Art. 3)	Potentielle	Négligeables : l'espèce utilise potentiellement le site comme zone de nourrissage mais compte	
Pic noir — Dryocopus martius	Annexe I	Nationale (Art. 3)	Potentielle	Les trames de milieux naturels ne seront pas impactées.	
	Annexe I	Nationale (Art. 3)	Potentielle		
Autres espèces nicheuses avec un statut de protection (Casse- noix moucheté, Bec croisé des sapins, Mésange huppée, Mésange noire, etc.)	1	Nationale (Art.3)	Présence	Modérées : Dérangement possible pendant les travaux. Habitats similaires à proximité.	Directe et temporaire

Tabigay 4 indigences potenticiles sur les autres especes protegées et/ou patrimoniales presentes sur site

Espèce	Directive Oiseaux	Protection d'État	Présence au niveau de la zone de travaux et ses abords	Incidence potentielle	Type d'incidences
Entomofaune					
Apollon – Parnassius apollo	Annexe V	Nationale (Art. 2)	Présence	Modéré : Plante hôte pouvant être impactée par le passage de la pelle araignée	Directe et permanente
Azuré de la croisette – Phengaris alcon		Nationale (Art. 2)	Présence	Modéré : Plante hôte pouvant être impactée par le passage de la pelle araignée	Directe, et permanente
Azuré du Serpolet – Phengaris arion	Annexe V	Nationale (Art. 2)	Présence	Modéré: Plante hôte pouvant être impactée par le passage de la pelle araignée et les dépôts de matériaux Directe, et lors de la crue	Directe, et permanente
Herpétofaune	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)		を持ちてきませる。		開発は必要していた。
Lézard des murailles – <i>Podacris muralis</i>	Annexe IV	Nationale (Art. 2)	Présence	Négligeables : Espèce ubiquiste pouvant se reporter sur les milieux environnants	A O

#### PADD509323HDDD1 29 SEP. 2023

# SYNTHESE: ATTEINTES POTENTIELLES DU PROJET SUR LES HABITATS NATURELS, LA FAUNE ET LA FLORE

Nature des incidences potentielles induites	Type d'atteintes	Habitats	Groupes taxonomiques ou espèces concernées	Niveau d'incidences	Commentaires
1. Risque de destruction ou de rudéralisation d'habitats d'intérêt communautaire	Directes et indirectes, permanentes	6210, 6520 et 8130	-	Modéré	Les milieux concernés par les travaux sont des milieux déjà remaniés par l'activité de la ravine (éboulis) ou sur son cône de déjection (prairies). Sur certaines zones, l'habitat est déjà rudéralisé par le passage d'engins d'entretien des remontées mécaniques et par les travaux d'urgence réalisés en 2018.
<ol> <li>Risque de destruction d'espèces animales protégées avérées sur site</li> </ol>	Directes	ı	Apollon, Azuré de la croisette, Azuré du Serpolet, Lézard des murailles	Modéré	Certaines espèces avérées présentes au sein de l'aire d'étude élargie sont susceptibles de fréquenter la zone de travaux. Fonction de la période d'intervention, il n'est pas impossible que stravaux aient un impact sur ces espèces dont la reproduction se fait proche du sol (strate herbacée et éboulis). Risque de destruction de reptiles bénéficiant d'un statut de protection.
3. Dérangement des espèces en période sensible (reproduction, nidification)	Indirectes temporaires	1	Avifaune et reptiles	Modéré	La diversité de milieux présents (eboulis, prarres, boisements) est favorable à un grand nombre d'espèces. L'effet vallon ajoute des enjeux liés à la quiétude de la faune en période de reproduction (bruit notamment).

## IX. MESURES PROPOSEES

#### IX. MESURES ENVIRONNEMENTALES

PADD509323HDDD1 29 SEP. 2023

#### IX.1. LA DOCTRINE « ERC »

La doctrine « Éviter, Réduire, Compenser » est inscrite dans les textes règlementaires depuis la loi du 10 juillet 1976. Elle est également confortée par la loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la nature et des paysages du 8 aout 2016.

L'objectif de cette doctrine est «d'établir les mesures visant à Eviter les atteintes à l'environnement, à Réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à Compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits » (CGDD-CEREMA, 2018).

La compensation n'est à envisager qu'en dernier recours. En effet, seul l'évitement permet de garantir la préservation des espaces et des espèces.

« Ce principe implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité ». (art. L110-1 du Code de l'Environnement)

La prise en compte des enjeux environnementaux est alors nécessaire lors des premières démarches de conception d'un projet, de façon à intégrer l'environnement et d'amorcer une bonne mise en œuvre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

#### IX.2. MESURES ENVIRONNEMENTALES PROPOSEES

En 2018, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a édité un guide d'aide à la définition des mesures dites ERC. Outre le fait qu'il soit un outil d'aide à la conception des mesures environnementales les plus adaptées face aux impacts induits par le projet, il propose un référentiel national à destination, entre autres, des services instructeurs et maîtres d'ouvrage. Ce référentiel permet d'harmoniser les mesures découlant de la doctrine ERC ainsi que leur codification pour une meilleure prise en compte de l'environnement et mise en œuvre des projets.

Cette présente évaluation des incidences reprend la codification des mesures en accord avec les propositions du CGDD - CEREMA.

Plusieurs mesures de réduction des incidences sont ici proposées :

- R1.1c : Balisage préventif et mise en défens en faveur de l'Azuré de la croisette, de l'Apollon et de l'Azuré du Serpolet
- R2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier
- R3.1a : Adaptation de la période de travaux sur l'année
- A6.1a: Organisation administrative du chantier

L'ensemble de ces mesures ne permet pas d'assurer un évitement total des incidences sur les différentes espèces recensées au paragraphe 6.

#### **IX.2.1. MESURES DE REDUCTION**

PA00509323H0001

2 9 SEP. 2023

NAME OF THE PARTY			! !/	A II + -I -
R1.1c1 -Balisage p	réventif et mise en défens en faveu	ir de l'Azuré de la cro	isette, de l'	Apollon et de
l'Azuré du Serpole	et			0: /1 -: 1
E R C A	Thématique environnementale	Milieux naturels	Paysage	Air / bruit
Descriptif				as et d'intérêt
Cette mesure vis	e ici à éviter la destruction de la <sub>l</sub>	plante höte d'espec	es protegee	es et d'interet
communautaire.				
Condition de mise Les pieds de Gent avec de la rubalise	e en œuvre iane croisette et les secteurs à Orpin e ou des piquets colorés.	n blanc et Thym serpo	olet devront	être délimités
Modalités de suiv - Visites de	i envisageables chantier et compte-rendu			
Surcout lié par l'a Les visites de cha	doption de la mesure antiers seront réalisées par la Maîtr	rise d'œuvre. Aucun	surcoût n'e	est à prévoir.

R1.1c2 : Mise en défens des arbres à micro-habitats		<u> </u>	
E R C A Thématique environnementale  Descriptif	Milieux naturels	Paysage	Air / bruit
Cette mesure vise ici à éviter la destruction d'arbres etc.).	portants des micro-h	abitats (tro	us de Pic, nids,
Condition de mise en œuvre			
Les arbres à micro-habitats ou portant des nids, dev péril la pérennité de l'ouvrage pourront faire l'obje- ne sont pas occupées.	ront être préservés. S t d'un abattage, seule	euls les arbi	res mettant en nids et cavités
Modalités de suivi envisageables			
<ul> <li>Visites de chantier et compte-rendu</li> </ul>			
Surcout lié par l'adoption de la mesure			
Pas de surcoût.			

#### PA00509323HDDD0

R2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier

E R C A Thématique environnementale Milieux naturels Paysage Air / bruit

Descriptif

Cette mesure vise ici à éviter la destruction d'habitats d'intérêt et de plantes hôtes.

#### Condition de mise en œuvre

Les accès aux zones de travaux devront être définis et les engins devront circuler seulement sur celles-ci.

Pour l'accès à la zone 2, une pelle araignée sera utilisée. La remontée de la ravine sera privilégiée si le terrain le permet au moment des travaux. Sinon le tracé devra être délimité sur le terrain en respectant les modalités de la mesure R1.1c. L'abattage d'arbres sera évité autant que possible. Au besoin, l'abattage de résineux (Pin sylvestre et Pin noir) sera privilégié et l'abattage de Tremble est à proscrire.

De façon générale, les engins emprunteront autant que possible des accès existants et éviteront de circuler dans les prairies de fauches et fossés.

#### Modalités de suivi envisageables

- Visites de chantier et compte-rendu

#### Surcout lié par l'adoption de la mesure

L'utilisation d'une pelle araignée était prévue dès le chiffrage des travaux et la délimitation des accès sera réalisée par la Maîtrise d'œuvre. Il n'y a donc pas de surcoût à prévoir.

#### R2.1f: Dispositif préventif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

E R C A Thématique environnementale Milieux naturels Paysage Air / bruit

Descriptif

Les terrains remaniés sont propices à l'installation et au développement d'espèces végétales exotiques envahissantes. Cette mesure vise à éviter l'apport d'espèces au cours des travaux.

#### Condition de mise en œuvre

Les engins devront être nettoyés avec attention avant d'arriver sur site.

Aucun apport de terres ou de matériaux extérieurs à la zone ne seront possibles.

#### Modalités de suivi envisageables

Visites de chantier et compte-rendu

#### Surcout lié par l'adoption de la mesure

Pas de surcoût, cette mesure est habituellement appliquée.

#### PA005U9323HDDD1 2 9 SEP. 2023

#### R3.1a : Adaptation de la période de travaux sur l'année

Air / bruit Paysage Milieux naturels Thématique environnementale R C

#### Descriptif

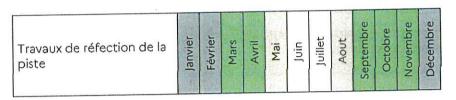
La mesure vise ici à adapter les travaux par rapport aux enjeux faunistiques.

#### Condition de mise en œuvre

Il est ici proposé un calendrier restreint pour la réalisation de l'ensemble des travaux (gestion de végétation comprise).

Le calendrier, ici préconisé de façon à réduire les incidences potentielles sur la faune, consiste à :

- Éviter la période de reproduction des oiseaux sédentaires pouvant potentiellement se reproduire dans les emprises des travaux,
- Limiter le dérangement pour la faune à enjeu fréquentant les habitats naturels aux abords immédiats de la zone de travaux,
- Limiter le dérangement pour l'avifaune des milieux rupestres et forestiers présents non loin,
- Éviter la période d'activité des reptiles



Période de non- intervention	Période à éviter		Période à privilégier	Intervention (météo)	impossible
---------------------------------	------------------	--	-----------------------	----------------------	------------

Ce choix permettra également d'éviter les périodes les plus sensibles pour les chiroptères.

On notera que le projet vise la sécurisation d'enjeux humains. Le projet doit donc être réalisé le plus rapidement possible. Le printemps 2024 sera donc ciblé pour les travaux, évitant ainsi un nouvel été (période orageuse où les risques sont les plus élevés). Cependant, compte-tenu la nature des enjeux et la durée des travaux (1 à 2 mois), ces derniers devront <u>commencer, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril</u>. <u>Si ce</u> délai est dépassé les travaux devront impérativement être reportés à l'automne 2024 selon le calendrier proposé ci-dessus.

Pour éviter l'installation d'espèces à enjeux à proximité du chantier, celui-ci ne devra pas être interrompu une fois commencé.

#### Modalités de suivi envisageables

- Vérification du respect des prescriptions, engagements (Cahier des charges, etc...);
- Tableau de suivi des périodes de travaux ou d'exploitation.

#### Surcout lié par l'adoption de la mesure

Pas de surcout significatif.

PAUUDUSZZSHUUUJ

#### IX.2.2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

2 9 SEP. 2023

CA	Thématique environnementale	Milieux naturels	Paysage	Air / bruit
		C A Thématique environnementale tif		

#### Condition de mise en œuvre

Au premier jour du chantier, un temps doit être pris avec l'ensemble des personnes actives sur le chantier et le chef de chantier pour présenter les espèces à enjeux pouvant être observées et le comportement à adopter (laisser le temps à l'individu de s'enfuir pour la faune et éviter les pieds de plante protégée et de plante hôte).

#### Modalités de suivi envisageables

- Réunion de chantier au lancement des travaux

#### Surcout lié par l'adoption de la mesure

Pas de surcoût. La sensibilisation peut être effectuée par un agent de la maîtrise d'œuvre, compétent en environnement.

## IX.3. SYNTHESE ENVIRONNEMENTALES INCIDENCES RESIDUELLES

DES MESURES PROPOSEES ET

Nature des incidences potentielles induites par le projet	Niveau d'incidences potentielles	Mesures environnementales proposées	Niveau d'incidences résiduelles
<ol> <li>Risque de destruction ou de rudéralisation d'habitats d'intérêt communautaire</li> </ol>	Modéré	R1.1c1, R2.1a et R2.1f	Faible
<ol> <li>Risque de destruction d'espèces animales protégées avérées sur site</li> </ol>	Modéré	R1.1c1 ; R1.1c2, R2.1a ; R3.1a et A6.1a	Négligeable
<ol> <li>Dérangement des espèces en période sensible (reproduction, nidification)</li> </ol>	Modéré	R1.1c2 et R3.1a	Faible

#### X. CONCLUSION

PA00509323Hnnn1

2 9 SEP. 2023

Le projet, bien que localisé dans une vallée à forts enjeux environnementaux n'impactera pas fortement des espèces et milieux d'intérêt communautaire, en l'état actuel des connaissances.

Les milieux principalement concernés sont amenés à être régulièrement remaniés par la ravine ou ses dépôts (pelouses localisées sur un cône de déjection) mais accueillent malgré tout des espèces à enjeux.

Dans la mesure où le porteur de projet s'engage à respecter l'ensemble des mesures environnementales proposées, prenant en compte la possible présence de nombreuses espèces d'intérêt, le projet n'engendre pas d'incidence significativement négative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Le projet d'aménagement contre les crues de la Ravine de la Ruine ne présente pas de contradiction avec les objectifs de conservation du site Natura 2000 « Clarée ».

#### XI. BIBLIOGRAPHIE

COMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPEMENT DURABLE – CEREMA, 2018. Évaluation environnementale - Étude d'aide à la définition des mesures ERC. Ministère de la transition écologique et solidaire. Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable. 134pp.

MAIRIE DE NEVACHE, 2015. Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Clarée » (FR9301499). Tome1: Diagnostics, enjeux et objectifs de conservation. 229 pages + annexes.

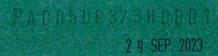
Sites web consultés:

INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL – INPN. https://inpn.mnhn.fr/accueil/index

Bases de données naturalistes:

SILENE PACA – Portail de données naturalistes soutenu par la DREAL et le Conseil Régional, administré par les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBNMED et CBNA) pour la flore et le CEN PACA pour la faune

BDN – Base de données naturaliste de l'Office National des Forêts





Bureau d'études Provence Alpes du Sud